



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 17/06/2011

DATE DE LA CONVOCATION : 07/06/2011  
DATE D'AFFICHAGE : 07/06/2011

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	16

L'an deux mille onze, le dix sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mme DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, Mme BOSCO Blandine.

**ABSENTS :** M. GINOT Marc avec pouvoir à Mme BECARD, Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir à Mme CUSSIERE, Mme PALMIER Sandrine avec pouvoir à M. PARDON, M. DACHEUX Éric avec pouvoir à M. LYON, Mme MICHEL Sandrine avec pouvoir à M. GALICHET, M. PAYS Hervé avec pouvoir à Mme DUFOUR et M. DUPIN Gilles avec pouvoir à M. ARTAUD.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GALICHET Éric.

- **Approbation du compte-rendu du conseil précédent :** le compte rendu du 25 mai 2011 est approuvé à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### 1- Élection des Grands électeurs pour les sénatoriales.

M. le Maire a fait procéder à l'installation du bureau électoral selon l'article R133 du code électoral, composé de MM DELORME, GRANGE, BACCONIN et LYON.

Ensuite M ; le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des 7 délégués titulaire et des 4 suppléants, en application des articles L 289 et L 133 du code électoral.

Le conseil municipal a présenté une liste composée de candidats délégués :

- Jean Marc RÉGNY
- Stéphane BACCONIN
- Christophe LYON
- Gilles DUPIN.
- Éliane BÉCARD
- Daniel PARDON
- Alain ARTAUD

Ainsi qu'une liste de candidats suppléants :

- Marie-Claude CUSSIERE
- Éric GALICHET
- André GRANGE
- Éric DACHEUX

Après votre à bulletin secret, par 23 votes POUR, aucun vote NUL, ont été élus et ont accepté le mandat de délégué ou de suppléant :

**délégués :**

- Jean Marc RÉGNY
- Stéphane BACCONIN
- Éliane BÉCARD
- Daniel PARDON

- Christophe LYON  
- Gilles DUPIN.

- Alain ARTAUD

**suppléants :**

- Marie-Claude CUSSIERE  
- Éric GALICHET

- André GRANGE  
- Éric DACHEUX

Le Procès Verbal de cette désignation a été placardé à la porte de la Mairie et remis en gendarmerie ce même jour à 20h30.

**2- Délibération autorisant le Maire à recruter des personnels contractuels** pour remplacer les employés absents pour cause de maladie, maternité, congés, accidents... :

Jusqu'à présent, la commune faisait référence à une délibération du Conseil municipal prise en 1996. Cette dernière étant devenue caduque avec le temps et suite au changement de Maire, une nouvelle délibération est proposée au Conseil municipal.

Vote : à l'unanimité

**3 – Discussion sur le devenir de l'intercommunalité :**

Suite à la réunion d'information du 8 juin à l'Espace lumière avec M. le Sous-Préfet, un diaporama de la préfecture rappelant la grande ligne de la réforme sur l'intercommunalité est présentée par M. le DGS.

Avant le 13 août, le Conseil Municipal devra avoir répondu par un oui ou par un non sur le projet d'association de la communauté de communes de Balbigny avec celle des Montagnes du matin et de Feurs en Forez.

A partir de cette date, le schéma sera à nouveau discuter en Commission Départemental de Coopération Intercommunal en fonction des avis des communes et des communautés de communes.

Se pose de nombreuses questions en termes de gouvernance et de représentation.

Où sera situé le futur siège social de la nouvelle structure ?

La proposition du préfet est figée par association d'intercommunalités existantes et non par rapprochement de communes ce qui ne permet pour l'instant la scission des intercommunalités. L'objectif de la réforme est bien de faire des économies d'échelle par rapprochement et mutualisation des moyens en raisonnant à l'échelle des bassins de vie. Les communautés actuelles disparaissent au profit d'une nouvelle entité regroupant les anciennes intercommunalités.

Tous les élus n'ont pas le même point de vue sur la proposition de rapprochement proposée par le préfet. Certains sont pour le rapprochement proposé, d'autres souhaitent conserver l'entité intercommunale existante, d'autres souhaitent un élargissement pour avoir une entité plus forte et plus importante.

En l'absence d'éléments techniques, fiscaux et financiers, le Conseil Municipal attend plus d'informations de la préfecture pour se décider. Sachant qu'une réunion de bureau de la communauté des communes de Balbigny aura lieu le 22 juin avec la COPLER et que le conseil communautaire doit voter le 29 juin 2011.

M. le Maire décide de reporter le vote au 5 juillet et contacte les membres de la communauté de communes de Balbigny pour demander un report du conseil communautaire du 29 juin.

Le Conseil municipal dans son ensemble souhaite voter avant le vote en communauté de communes pour conserver une certaine cohérence.

#### **4 – Acceptation des fonds de concours de la communauté des communes de Balbigny**

:

La Communauté des communes a décidé de redistribuer 300 000 € à l'ensemble des communes adhérentes. Dans ce cadre, une somme de 75 352,62 € sera versée à la commune de Balbigny.

Ce fond de concours sera imputé en section d'investissement sur le programme « Extension du Restaurant communal ».

Vote : unanimité

#### **4 – Délibération pour équiper l'espace lumière avec du matériel de projection numérique :**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. ARTAUD pour présenter le projet de passage au numérique de la salle de cinéma de Balbigny. Suite à une réunion récente, il semblerait que toutes les salles de notre département se lance dans la démarche du passage au numérique. Cette accélération très importante risque de retarder la venue des films dans notre salle si nous ne l'équiperons pas d'ici la fin de l'année.

Après discussion la commune décide de porter le projet si la subvention du Conseil Général de la Loire de 12 000 € peut lui être attribuée directement. Sur un montant global de 100 000 €, la commune pourrait se voir verser par le CNC 21 000 € plus 21 000 € d'avance (fait à l'association AB cinéma) et peut-être une aide du Conseil Régional Rhône-Alpes si nous rentrons dans les critères (5 séances par semaine depuis 1 an)

Vote : unanimité

La séance a été levée à : 22 h 40